



Verband Schweizerischer Einwohnerdienste (VSED)  
Association suisse des services des habitants (ASSH)  
Associazione svizzera dei servizi agli abitanti (ASSA)

## Destinée aux

Membres de l'Association suisse des services des habitants

St-Gall, le 11 juillet 2011 / WE

## Carte journalière CFF pour les communes / Appel au respect conséquent des conditions-cadre convenues

Chers collègues ASSH,

De nombreux services des habitants vendent les cartes journalières pour les communes, tant appréciées par la population suisse. Malgré les hausses de prix massives de décembre 2010 (+ 15,6%) et de décembre 2011 (probablement + 8,8%), la carte journalière pour les communes reste une offre intéressante pour beaucoup de citoyennes et de citoyens désirant partir à la découverte de la Suisse tout en jouissant des avantages des transports publics.

Grâce à l'intervention en automne dernier des associations communales ACS et UVS ainsi que de l'ASSH, la restriction d'utilisation de la carte journalière dès 9 heures a été abrogée. Cependant, de nouvelles conditions-cadre ont été émises en date du 12 décembre 2010, avec pour but de rétablir la fonction originelle de la carte journalière, c'est-à-dire « la bonne affaire ».

Plusieurs indices provenant de membres portent à croire que les conditions-cadre ne sont pas appliquées avec la même rigueur par toutes les communes. Cette attitude met en péril la poursuite de cette offre. La suppression de la carte journalière pour les communes engendrerait la perte d'un précieux service des communes aux citoyennes et citoyens.

Au vu des motifs susmentionnés, nous vous remettons, à titre de rappel, les **conditions-cadre** en vigueur depuis le 12 décembre 2010:

- 1 Les communes s'engagent à délivrer leur(s) carte(s) journalière(s) uniquement à leur propres habitants. Sont exclus de cette limitation les habitant(e)s de petites communes, qui peuvent continuer à obtenir la carte journalière auprès de la commune la plus proche.
- 2 Le nombre maximal de cartes journalières que peut obtenir une commune est lié au nombre d'habitants qu'elle compte. Le principe de la « sauvegarde des acquis »

s'applique: les communes ayant actuellement plus de cartes journalières que ce que permettrait la clé de répartition peuvent continuer à en obtenir le même nombre.

Voici les contingents valables dès le 12.12.2010:

Communes de plus 100'000 habitantes et habitants	50 CJ
Communes ayant entre 50'000 et 99'999 habitantes et habitants	25 CJ
Communes ayant entre 10'000 et 49'999 habitantes et habitants	10 CJ
Communes ayant entre 2'000 et 9'999 habitantes et habitants	5 CJ
Communes ayant jusqu'à 2000 habitantes et habitants	2 CJ

La vente par des intermédiaires est interdite.

Dans l'intérêt du franc-jeu et de la solidarité entre les communes, nous vous remercions de bien vouloir respecter ces conditions, afin de pouvoir offrir encore de longues années ce précieux service.

En vous souhaitant un été ensoleillé et des vacances reposantes, nous vous prions d'agrèer, chers collègues, nos meilleures salutations.

Association suisse des services des habitants

Stephan Wenger, Président

Copie à:

Ueli König, directeur ACS

Renate Amstutz, directrice UVS

Présidence: Stephan Wenger, responsable du service des habitants de la ville de St.Gall, Rathaus, Poststr. 28, 9001 St.Gallen, Tel. 071/ 224 53 37 / Fax. 071/ 224 51 08 / stephan.wenger@stadt.sg.ch

Secrétaire: Walter Allemann, responsable du contrôle des habitants, Rathaus, Alb. Zwyszigstr. 76, 5430 Wettingen Tel. 056/ 437 77 41 / Fax. 056/ 437 77 99 / walter.allemann@wettingen.ch